

APPEL A VOLONTAIRES

Pour l'organisation d'animations dans le cadre de la SERD 2024

1. CONTEXTE

Depuis 2010, l'Eurométropole de Metz est engagée dans une politique de réduction des déchets. Dans ce cadre, elle poursuit et renforce ses actions de prévention des déchets au travers de plusieurs thématiques : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi, eco-exemplarité ; en associant tous les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, collectivités, associations ...

Participer à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) constitue un temps important au cours de l'année en matière de sensibilisation des habitants. Ainsi, pour la 12^{ème} édition en 2024, l'Eurométropole de Metz organise la SERD en partenariat avec les structures locales, dans le but d'apporter des solutions concrètes pour agir au quotidien en consommant autrement, en prolongeant la durée de vie des produits (réparation et don) et en jetant moins.

2. OBJET DE L'APPEL A VOLONTAIRES

Depuis 2010, le fonctionnement de la SERD porte sur l'élaboration d'un programme d'animations conséquent, certaines pilotées par l'Eurométropole de Metz et d'autres par des structures du territoire pour lesquelles un soutien technique et une communication sont apportés.

L'édition 2023 se déroulera du **samedi 16 au dimanche 24 novembre**.

Comme chaque année, l'Eurométropole de Metz souhaite mobiliser différents acteurs et les associer à l'organisation et à l'animation d'événements pour leur offrir une visibilité auprès du grand public et mettre en valeur leurs actions.

Pour l'édition 2024, l'Eurométropole de Metz recherche des partenaires qui souhaitent organiser et animer une ou plusieurs animation(s) sur une ou plusieurs thématique(s) de la réduction des déchets à destination des habitants de la Métropole.

3. LES PROJETS CIBLÉS PAR L'APPEL A VOLONTAIRES

Organisation d'animations au cours de la semaine :

Objectifs

Outre les événements pilotés directement par l'Eurométropole de Metz en partenariat avec les acteurs locaux, la Métropole souhaite étendre sa collaboration en offrant également une visibilité aux structures locales souhaitant organiser et animer des actions en faveur de la réduction des déchets durant la SERD et sur le territoire métropolitain.

Ainsi, chaque structure est libre de proposer le format, la date et le lieu de(s) animation(s) qu'elle souhaite porter. L'Eurométropole de Metz intégrera dans son programme les animations ouvertes au grand public durant la période du 16 au 24 novembre.

Exemples d'animations (liste non exhaustive) :

Gaspillage alimentaire :

- Disco soupe, disco smoothies

- Ateliers de cuisine anti-gaspi

Compostage :

- Rallye inter-sites de compostage de quartier (à pied ou à vélo)
- Démonstration de paillage

Réemploi :

- Ateliers de réparation
- Zone de gratuité, bourses

Consommation responsable

- Ateliers confection de produits faits maison
- Ateliers confection de sacs réutilisable, éponges Tawashi, ...

Engagements du partenariat

D'une part, il sera demandé aux structures organisatrices de :

- Proposer un lieu et assurer l'organisation matérielle de l'animation ;
- Venir retirer et rapporter, le cas échéant, le matériel mis à disposition par l'Eurométropole de Metz au centre technique métropolitain (Zone Actipole, rue de la Mouée 57070 METZ) ;
- Proposer une animation gratuite pour les participants ;
- Fournir un devis détaillé précisant le détail des frais engagés pour la réalisation de l'animation, sur la base du devis type joint. L'achat et la livraison du matériel incombe au partenaire ;
- En cas de besoin, gérer les inscriptions aux animations ;
- Participer activement à la communication sur l'animation en relation avec les services de l'Eurométropole de Metz (relayer les supports de communication, apposer le logo de l'Eurométropole de Metz sur les différents supports créés et les faire valider par la Métropole, ...)
- Être présent et assurer l'animation durant toute sa durée ;
- Informer la Métropole en cas de modification ou d'annulation ;
- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif de l'animation proposée (nombre de participants, contraintes, points forts, envoi de photographies prises, ...), à transmettre aux services de l'Eurométropole de Metz.

D'autre part, l'Eurométropole de Metz s'engage à :

- Mettre à disposition les kits d'animation suivants : Disco Soupe, zone de gratuité, roll-up compostage et la documentation disponible en matière de tri et de réduction des déchets ;
- Apporter une aide à la recherche de lieux et de bénévoles (mise en relation avec les partenaires, fourniture d'un listing de salles, ...)
- Prendre en charge une partie du montant demandé dans le devis fournis pour minimiser les coûts, dans la limite du budget disponible ;
- Assurer la visibilité des partenaires et mettre en avant les ateliers proposés dans le programme de la SERD. Il sera relayé sur le site Internet, les réseaux sociaux, le dossier de presse et le magazine de l'Eurométropole de Metz. Des impressions papier sont possible sur demande.

4. QUI EST CONCERNÉ ?

Toute structure désireuse de mettre en place des actions de prévention des déchets sur le territoire de Metz Métropole peut proposer un ou plusieurs projets :

- Acteurs associatifs ;
- Entreprises ;
- Administrations (écoles, communes, ...).

5. Comment participer ?

Toute structure intéressée pour proposer une ou plusieurs animation(s) devra compléter le dossier de propositions joint au présent appel à volontaire. Ce dernier devra être envoyé par email (de préférence), à l'adresse suivante : qualitedechets@eurometropolemetz.eu

Ou par courrier, à l'adresse suivante :

Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets
Direction de la Gestion des Déchets
MAISON DE LA MÉTROPOLE
1 Place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 METZ Cedex 1

6. CHOIX DES ANIMATIONS

Les ateliers/animations qui pourront intégrer le programme de la SERD de l'Eurométropole de Metz seront ceux :

- Ouverts au grand public ;
- En lien direct avec la réduction des déchets ;
- Qui présentent un caractère innovant et pédagogique ;
- Dont la sensibilisation du public est au premier plan vis-à-vis de tout autre objectif ;
- Ludiques, interactives, participatives ;
- Facilement reproductibles ;
- Aux conséquences pérennes, au-delà de la SERD.

7. CALENDRIER

Étapes	2024
Lancement de l'appel à volontaires	1 septembre
Date limite de dépôts	15 septembre
Etudes des propositions	15 au 30 septembre
Résultats de l'appel à volontaires	1 octobre

8. CONTACTS

Pour toute information ou question : qualitedechets@eurometropolemetz.eu ou au 03 87 20 10 00 (mentionner « animation SERD » au standard).

METZ MÉTROPOLE

EUROMÉTROPOLE DE METZ

MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1

T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu ■    

Tout courrier émanant ou traité par Metz Métropole fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de Metz Métropole et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. La durée maximale de conservation est confirmée à la Durée d'Utilité Administrative. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Metz Métropole.